



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

DOSSIER N°2026-02-03 : ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COLLÈGE DES COMMUNES, EPCI ET ORGANISMES DE COOPÉRATION LOCALE

Le 10 février 2026, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 13 fixant à 11 le nombre de membres composant le second collège, le groupe des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes publics de coopération locale,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités d'élection de ces membres,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1 : Forme et jour de l'élection

L'élection se fera par vote à mains levées lors de l'Assemblée Générale du mercredi 20 mai 2026 à 14h30.

Comme il est d'usage au sein de l'Agence, une liste de noms sera élaborée au nom du Conseil d'administration. Elle reposera notamment sur un équilibre géographique.

A défaut d'accord par l'Assemblée Générale, le vote se fera par bulletins secrets.

Article 2 : Modalités de vote et mode de scrutin

Le jour de l'Assemblée Générale, des bulletins de vote seront mis à disposition ainsi qu'une liste de candidats. Les membres peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre.

Chaque membre ne peut détenir que deux pouvoirs.

Les pouvoirs ne seront pas pris en compte en cas de vote à mains levées.

Les votes blancs sont autorisés mais ne sont pas pris en compte comme des suffrages valablement exprimés.

L'élection s'effectuera en un seul tour.

Les candidats qui auront le plus grand nombre de voix seront élus.

Article 3 : Dispositions transitoires

Les membres du CA perdent leur qualité de membre dès la séance d'installation d'un nouveau maire ou d'un nouveau Président d'EPCI.

Ils conservent leur qualité s'ils sont réélus à leurs fonctions.

Fait, à Alençon le 10 février 2026 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président,



Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombres de membres présents : **10**

Nombre de suffrages exprimés : **16**

Vote : pour : **16**

contre : **0**

abstentions : **0**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :
Affiché le :

